



Code de Transparence

LYXOR Gamme de Fonds ESG Leaders

[Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra \(DR\)](#)
[Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra \(DR\)](#)
[Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra \(DR\)](#)
[Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra \(DR\)](#)
[Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra \(DR\)](#)
[Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra \(DR\)](#)

Sommaire

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	3
2.	Données générales sur la société de gestion	3
2.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code	3
2.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion.....	4
2.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	4
2.4.	Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	6
2.5.	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	6
2.6.	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion.....	7
2.7.	Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	9
2.8.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	Error! Bookmark not defined.
2.9.	Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	Error! Bookmark not defined.
2.10.	Quels sont les fonds ISR ouverts au public et gérés par la société de gestion ?	11
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	12
3.1.	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?	12
3.2.	Quels sont les moyens internes/externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?	14
3.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
3.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	16
3.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	16
3.6.	A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	22
4.	Processus de gestion	23
4.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	23
4.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	25
4.3.	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	26
4.4.	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	26
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	26
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?	26
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	26
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	27
5.	Contrôles ESG	27
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	27
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	28

6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	28
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	30
6.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	34
6.4.	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	35

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Fonds	Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra (DR) Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR) Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR) Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra (DR) Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR)
Stratégie dominante et complémentaires	☒ Best-in-class ☒ Exclusions ☒ Engagement
Classes d'actifs	☒ Actions japonaises ☒ Actions internationales pays développés ☒ Actions américaines ☒ Actions zone Euro ☒ Actions européennes ☒ Actions internationales pays émergents
Exclusions appliquées par les fonds	☒ Secteurs controversés ☒ Pacte mondial ☒ Controverses émetteur ☒ Energies fossiles
Encours (au 31/12/2021) en millions de EUR	Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra (DR) – 438.9mln€ Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR) – 680.2 mln€ Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR) - 323.7 mln€ Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra (DR) - 36.2 mln€ Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR)- 291.3 mln€ Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR) – 110.7 mln€
Label	
Liens vers les documents relatifs au fonds	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses Sont disponibles sur le site http://www.lyxoretf.fr/fr

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds est :

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT SAS

17 Cours Valmy
92800 Puteaux / la Défense
LYXOR.com

Celle-ci appartient au Groupe LYXOR Asset Management (« LYXOR ») fondé en 1998, composé notamment de deux sociétés françaises¹ (1)(2), gérant et conseillant €156.8Mds d'actifs à la fin décembre 2021.

- (1) LYXOR Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP98019.
- (2) LYXOR International Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP04024.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

LYXOR est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (www.unpri.org) depuis 2014 et s'est engagé à respecter ces principes :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement ;
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux participations dans lesquelles LYXOR investit de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
- Rendre compte des activités et des progrès de LYXOR dans l'application des PRI.

En 2019, LYXOR a rempli ses obligations de Reporting aux UNPRI en indiquant ses pratiques en matière d'investissement responsable et a obtenu la **note « A+ » en Stratégie et Gouvernance**.

Les pages de notre site internet dédiées à l'investissement responsable sont disponibles au lien suivant : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Nous expliquons plus en détail ci-dessous les principes qui structurent la démarche d'investisseur responsable de LYXOR.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

LYXOR possède une politique liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette politique présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

¹ Le Groupe LYXOR comprend également des sociétés étrangères.

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;
- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

La Politique d'investissement responsable est disponible en accès public sur le site Internet de LYXOR.

<http://www.LYXOR.com/fr/nous-connaître/gouvernance/investissement-socialement-responsable/>

LYXOR applique les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) à travers :

- Des solutions d'investissement de gestion passive, notamment dans des indices ETF thématiques et de sélection ESG (obligations vertes, eau propre et assainissement, énergie abordable et propre, égalité entre les hommes et les femmes, ESG Trend & Leaders) ainsi qu'au travers de sa gestion active (actions Large Cap européennes, dette privée de PME/ETI non coté) ;
- Le vote et l'engagement ;
- La mise à disposition de capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi qu'un reporting sur ces enjeux : conformément à l'article 173 (D 533-16) de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte, LYXOR inclut également un rapport ESG dans les rapports annuels des fonds concernés ;
- La diffusion de sa politique ISR, politique de vote, rapports de vote (ainsi que le détail des votes par assemblée générale) et rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur son site Web : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable> ;
- La participation active à plusieurs groupes de travail au niveau français et européen ainsi qu'à des initiatives collectives.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une politique d'engagement actionnarial attachée aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires : **une politique d'engagement** ; et **une politique d'exercice de ses droits de vote**, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année. La politique de vote de LYXOR est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche d'investisseur socialement responsable (ISR).

LYXOR est également convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise doit se traduire à long terme par une **amélioration de la performance de l'entreprise** et donc de la valeur actionnariale. En exerçant ses droits de vote, LYXOR peut contribuer à l'amélioration de la

performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Nos **pilliers d'une bonne gouvernance** d'entreprise sont les suivants :

- Protection des intérêts à long terme et des droits des actionnaires, ce qui passe par la défense du principe « une action, une voix » qui veut que les droits de vote des actionnaires soient directement proportionnels à la détention au capital d'une entreprise ;
- Indépendance et diversité des conseils d'administration afin d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser une efficacité et une efficience optimales des conseils d'administration ;
- Equilibre de la structure financière de l'entreprise lui permettant à la fois de disposer des conditions essentielles au déploiement de sa stratégie tout en préservant la position de l'actionnaire ;
- Rémunération juste et transparente des dirigeants, alignée sur la performance de l'entreprise ;
- Qualité et intégrité des informations financières et de leur communication aux actionnaires ;
- Prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale dans le fonctionnement de l'entreprise au bénéfice de cette dernière, de ses actionnaires et autres parties prenantes.

Les politiques de dialogue et vote de LYXOR sont disponibles sur le site de LYXOR.com (cf. section 6.4).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La prise en compte des critères ESG est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière participe à la création de la valeur et à la pérennité des revenus de l'entreprise, cette approche enrichit le travail de sélection et contribue à la robustesse du processus de gestion.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin de réaliser une **évaluation ESG & Climat** des véhicules d'investissement. L'ensemble des indicateurs calculés par LYXOR utilise une base de données ESG émetteurs de fournisseurs externes de données extra financières, actuellement MSCI ESG Research et Trucost.

Cette évaluation des risques ESG & Climat des portefeuilles permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille.

Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci. De plus, pour un gestionnaire d'actifs / un propriétaire d'actifs, la réglementation exige que nous soyons plus **transparents** quant à notre intégration ESG dans nos processus d'investissement et que nous puissions développer une véritable stratégie en matière de finance durable.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

LYXOR dispose depuis 2015 d'une équipe ISR dédiée basée à Paris, qui est en charge du développement et de l'application de la politique ISR, centralise l'ensemble des sujets liés à l'ESG/ISR, et représente LYXOR dans le processus de diligence.

Les missions couvertes par l'équipe ISR LYXOR sont entre autres :

- La détermination de la stratégie ESG du Groupe LYXOR ;
- Une **activité de politique d'engagement actionnarial** qui se traduit par deux axes complémentaires : une politique de d'engagement entre LYXOR et les entreprises dont elle est actionnaire ; et une politique d'exercice de ses droits de vote, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR ;
- L'intégration des enjeux ESG dans les solutions d'investissement ;
- L'**évaluation des risques ESG et Climat au niveau des portefeuilles** et sa mise à disposition aux clients. En outre l'équipe ISR réalise des analyses ESG complémentaires, que ce soit au travers d'une expertise sur l'intégration ESG appliquée aux entreprises non-cotées (de type PME/ETI) ainsi qu'au travers d'une expertise liée aux Green Bonds ;
- L'équipe ISR de LYXOR organise plusieurs **sessions de formation en interne** sur le thème de l'Investissement Responsable. Ces sessions ont été mises en place afin de former l'ensemble des collaborateurs aux thématiques du développement durable, des défis et nouvelles opportunités qui se présentent, ainsi qu'aux solutions offertes par LYXOR pour répondre à ces enjeux. Ces sessions sont ouvertes à tous les employés de LYXOR ;
- En outre, l'équipe ISR dispose de **plusieurs relais en interne**, en particulier au sein des équipes de gestion des fonds, des ventes, du marketing, du responsable de la gamme de produits et des risques, permettant ainsi de collaborer et d'intégrer les sujets extra-financiers dans l'ensemble des activités de Lyxor ;
- L'**accompagnement des clients** dans l'intégration ESG et Climat au sein de leurs investissements ;
- L'accompagnement des forces de ventes vis-à-vis des clients de LYXOR ;
- L'adéquation réglementaire.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe ISR est sous la responsabilité de Florent DEIXONNE et intégrée au Secrétariat Général. Le responsable de l'équipe ISR rapporte directement :

- Chaque semaine, au secrétaire général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR ;
- Biannuellement, au comité exécutif de LYXOR, y compris le DG de LYXOR, sur ses activités et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable.

L'équipe ISR compte 5 membres (professionnels de l'IR) dont quatre analystes ISR :

- Deux analystes experts en gouvernance d'entreprise en charge de développer les activités d'engagement et de vote ;

- Un analyste ESG expert en intégration ESG au sein des processus d'investissement et engagement auprès des petites et moyennes entreprises ;
- Une analyste ESG en charge de l'évaluation des risques ESG et Climat
- Une analyste climat.

Biographie des membres de l'équipe

Florent Deixonne, Responsable de l'équipe Investissement Socialement Responsable de LYXOR

Florent a 16 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs, dont 13 ans au sein du groupe Société Générale. Depuis 2014, Florent dirige l'équipe Investissement Socialement Responsable chez Lyxor. Pendant 6 ans, il a été responsable des risques, en charge de l'analyse et de la validation des nouveaux produits pour LYXOR dans le monde. Auparavant, il a occupé le poste de gérant de fonds structurés pendant 5 ans au sein de l'équipe de gestion en assurances de portefeuilles. Auparavant, il a été analyste quantitatif pendant 2 ans chez AXA Investment Managers.

Il est diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité (2003) et de HEC en finance internationale (2004).

Sandra Martin, Analyste ISR, risques ESG et climatiques

Sandra occupe le poste d'analyste ISR chez LYXOR depuis avril 2016. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur financier, dont 13 ans chez LYXOR et 10 ans chez SG CIB. Elle a rejoint LYXOR en 2008 en tant que membre de l'équipe Organisation. Elle était en charge des projets de révision de processus et de régulation (EMIR / DFA, MAR...). Avant de rejoindre LYXOR, elle était responsable de la gestion des données de marché actions et produits dérivés au sein du département résultat de Natixis. Elle est diplômée en finance de l'Université Paris 2 – Panthéon Assas.

Déborah Slama Yomtob, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Déborah a une expérience de 10 ans en gouvernance d'entreprise. Avant de rejoindre LYXOR en 2018, elle a passé 2 ans chez Capitalcom, une société de conseil en finance durable, après avoir débuté sa carrière chez Proxinvest (2011 à 2016), une société de conseil sur la politique de vote des investisseurs. Elle est diplômée en finance d'entreprise de l'Ecole Supérieure de Gestion.

Paul Marouzé, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Paul a 4 ans d'expérience dans l'analyse ESG, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Précédemment, il a passé 3 ans chez Phitrust à travailler sur différentes campagnes de gouvernance. Il a commencé sa carrière chez Natixis en 2016 dans l'équipe de recherche ISR. Il a étudié l'économie et les sciences politiques à l'université Concordia, à Montréal, et a un master en microfinance et économie du développement à l'UAM à Madrid. Paul est membre de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et est candidat au CIIA (Certified International Investment Analyst).

Mouad Haddioui, Analyste ISR, Produits et Intégration ESG

Mouad a 4 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement responsable, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Avant cela, il était consultant senior chez Sustainalytics depuis 2019, où

il aidait ses clients à intégrer les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Précédemment, il a passé 3 ans chez Allianz IM en tant qu'analyste ESG et risques, où il a aidé l'entité à mettre en place une stratégie ISR globale. Il a commencé sa carrière en analyse et recherche quantitative chez Merrill Lynch. Mouad a étudié l'ingénierie statistique et est diplômé d'un master en gestion des risques de Arts et Métiers ParisTech.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

LYXOR participe à des discussions menées au niveau national et européen, au sein d'associations professionnelles (AFG, PRI) via des groupes de travail dédiés à l'Investissement Responsable. LYXOR est membre des comités techniques de l'AFG :

- Commission de Finance Internationale ;
- Investissement Responsable ;
- Gouvernance d'entreprise afin de contribuer à diffuser les bonnes pratiques de gouvernance parmi les membres de l'AFG.

Au sein de ces instances, LYXOR a notamment participé aux recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise de 2019. LYXOR s'est aussi joint au papier de recommandations qui vise à alimenter l'initiative lancée fin 2018 par la Commission pour harmoniser les benchmarks comprenant des émetteurs bas-carbone. Un rapport a ensuite été publié sur la méthodologie du benchmark bas-carbone en 2019. LYXOR est également contributeur du papier de recherche des PRI intitulé « Spotlight on responsible investment in Private Debt ». Enfin, LYXOR a aidé à l'élaboration d'un guide professionnel relatif à la sortie du charbon.

Ces comités techniques et groupes de travail alimentent les travaux des commissions, du conseil d'administration et du comité stratégique de l'AFG. Ils servent de « Think Tank » pour la profession.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☒ PRI – Principles For Responsible Investment ☒ AFG (comité Investissement responsable)	☒ CDP- Carbon Disclosure Project (au niveau du Groupe Amundi) ☒ Green Bonds Principles ☒ Climate Bond Initiative ☒ Climate Action 100+	☒ Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)* ☒ Workforce Disclosure Initiative (WDI)* *au niveau du Groupe Amundi	☒ AFG (comité de gouvernance)

LYXOR participe par ailleurs régulièrement à des conférences portant sur l'ESG, et notamment des tables rondes réunissant les milieux académiques, investisseurs, experts, membres de groupes institutionnels.

En 2021, LYXOR a mené une campagne de presse relative au climat.

LYXOR diffuse également des tutoriels sur les thèmes de l'ESG et de l'Investissement Responsable.

Vous trouverez ci-après les liens vers les vidéos et tutoriels :

- <https://www.LYXOR.com/en/LYXOR-minute-vote-and-engagement>
- <https://www.newsmanagers.com/fr/analyses/le-gerant-passif-ne-peut-pas-passer-cote-de-son-droit-de-vote>
- [Florent Deixonne \(LYXOR Asset Management : Quel est l'impact des fonds sur le réchauffement climatique ?](#)
- [Comment mesurer-la-temperature-dun-fonds](#)

Enfin, l'équipe ISR organise tous les ans plusieurs sessions de formation à destination de l'ensemble des salariés sur le thème de l'Investissement Responsable.

SESSION ESG 2021
Green Bonds Issuances a contribution to the climate transition
Analyse Climat des Portefeuilles de LYXOR et Alignement avec l'Accord de Paris
Le climat au cœur des activités de vote et d'engagement de LYXOR

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2021, près de 10% des en-cours sous gestion de LYXOR sont couverts par une approche ESG, ce qui représente près de 16 Mds d'Euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Approche ESG	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
Sélection ESG	9	6%
Thématique	7	4%
Impact	0.4	0%
Total (*)	16	10%

Approche ESG	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
Vote **	21	10%
Engagement **	11	7%

(*) Ces AUM comprennent les véhicules d'investissement LYXOR mettant en œuvre les approches ESG suivantes : Sélection ESG, Thématique et Impact, soit 16 Mds d'Euros. A cette date, 16 Mds de ces en-cours sous gestion sont alignés sur les articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

(**) Ces encours comprennent pour partie les encours sous approches ESG.

SFDR	AUM (as of 31/12/2021) (Milliard €)	% AUM
Article 8	12	8%
Article 9	4	2%

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public et gérés par la société de gestion ?

La gamme de fonds LYXOR couverts par une approche ESG comprend entre autres :

Fonds	Classe d'actif	Stratégie ESG	Label
LYXOR UCITS ETF New Energy	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR UCITS ETF Green Bond ESG Screened	Obligation	Fonds thématique	
LYXOR GARI Green Transition	Action	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR Corporate Green Bond	Obligation	Fonds thématique	
LYXOR Euro Government Green Bond	Obligation	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF Global Gender Equality	Action	Fonds thématique	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI World Climate Change	Action	Fonds thématique	
Lyxor MSCI USA ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
Lyxor MSCI Europe ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
Lyxor MSCI EM ESG Climate Transition CTB	Action	Fonds thématique	
Lyxor Net Zero 2050 S&P 500 Climate PAB	Action	Fonds thématique	
Lyxor Net Zero 2050 S&P Europe Climate PAB	Action	Fonds thématique	
Lyxor Net Zero 2050 S&P Eurozone Climate PAB	Action	Fonds thématique	
Lyxor Net Zero 2050 S&P World Climate PAB	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI Japan ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI World ESG & Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI Europe Leaders Extra	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI Emerging ESG Leaders Extra	Action	Sélection ESG	
LYXOR Globale Aktien Dividende & Nachhaltigkeit	Action	Sélection ESG	
Lyxor MSCI Digital Economy ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
Lyxor MSCI Smart Cities ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
Lyxor MSCI Disruptive Technology ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
Lyxor MSCI Millennials ESG Filtered	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR S&P Eurozone ESG Dividend Aristocrats	Action	Sélection ESG	
Lyxor MSCI World Catholic Principles ESG	Action	Sélection ESG	

Lyxor 1 DAX® 50 ESG	Action	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF Euro Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF \$ Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF ESG Euro Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF Euro Corporate Bond Ex Financials	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF ESG USD Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF ESG Euro High Yield	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF ESG USD High Yield	Obligation	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF Global High Yield Sustainable Exposure	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR PLANET ESG BALANCED ALLOCATION	FOF	Sélection ESG	
LYXOR FRR DETTE PRIVEE France	Dettes privées	Sélection ESG	
LYXOR / Bridgewater All Weather Sustainability Fund	Multi Asset	Sélection ESG	
GARI Global Green Transition	Action	Fonds thématique	
LYXOR SEB IMPACT MULTI STRATEGY FUND	Diversifié	Investissement à impact	

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

La philosophie de la démarche d'investisseur socialement responsable de LYXOR, qui se retrouve dans ces fonds ETFs, repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de mieux évaluer les entreprises qui réussissent le mieux, d'une part à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et d'autre part à saisir les opportunités liées au développement durable.

La gamme des fonds LYXOR ESG Leaders Extra visés par ce Code reflète l'importance accordée à l'amélioration des pratiques des entreprises, et à une meilleure prise en compte des risques ESG. Ces indices visent à reproduire les indices MSCI Select ESG Rating and Trend Leaders:

Fonds	Indice répliqué
Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra (DR)	MSCI Japan Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return
Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR)	MSCI World Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return
Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR)	MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return
Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR)	MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return
Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EM Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return

Les indices MSCI Select ESG Rating and Trend Leaders ont pour objectif d’offrir une exposition proche de leur indice parent en terme de risque et d’exposition sectorielle, tout en sélectionnant les sociétés qui combinent un risque ESG maîtrisé et une évolution positive de leurs pratiques ESG.

Les objectifs ESG poursuivis par les indices MSCI Select ESG Rating and Trend Leaders sont les suivants :

- **Objectif « E »** : les indices visent à obtenir une réduction de l’intensité carbone globale par rapport à leur indice parent, notamment via des exclusions environnementales strictes des activités à forte intensité carbone: sociétés impliquées dans l’extraction ou l’exploitation de charbon thermique, sociétés impliquées dans l’exploitation des sables bitumineux, sociétés disposant de réserves d’énergies fossiles etC...
- **Objectif « G »** : les indices visent à obtenir une exposition supérieure à celle de l’indice parent sur les sociétés présentant un plus fort taux d’indépendance des membres de leur Conseil d’Administration.
- **Objectifs « ESG » généraux** : en complément des exclusions mentionnées ci-dessus, les indices visent à augmenter significativement l’exposition, par rapport à l’indice parent, aux sociétés combinant un risque ESG maîtrisé et une évolution positive de leurs pratiques ESG (« best-in-class » 50%), sur la base d’un score MSCI ESG et de son évolution

En conformité avec le label ISR, la combinaison des exclusions ESG et de la sélection ESG sur la base du rating, vise à réduire l’univers parent d’au moins 20% en nombre d’émetteurs à chaque date de rebalancement. La section 4.1 illustre comment chacune des étapes de la méthodologie conduit à cette sélectivité d’au moins 20%. Les indicateurs E et G plus spécifiquement suivis, au sens du label ISR, sont indiqués en section 6 de ce Code de Transparence.

Pour plus de détails, consulter les sections 3.5 (détail des indicateurs ESG) et 4.1 (construction de portefeuille).

Par ailleurs, Lyxor est convaincu que la performance d’une entreprise ne repose pas uniquement sur ses seules performances financières, LYXOR attend aujourd’hui des entreprises dans lesquelles elle investit qu’elles prennent en compte, et soient transparentes, sur les enjeux extra-financiers auxquels elles doivent faire face. Cette prise en compte de ces questions environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance, est profitable à la

performance à long terme des entreprises et donc dans l'intérêt à long terme des investisseurs.

Afin de promouvoir les meilleures pratiques en la matière, LYXOR a ainsi défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes :

- Un engagement spécifique aux assemblées générales En tant que représentant des OPC actionnaires qu'elle gère, LYXOR s'engage à exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par ses OPC afin de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Pour se faire, LYXOR usera de son influence en amont des assemblées générales, afin d'initier un dialogue constructif avec les entreprises et ainsi enrichir le travail d'analyse effectué en interne par LYXOR ;
- Un engagement sur les sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de LYXOR. Discuter avec les entreprises afin de comprendre comment est-ce qu'elles gèrent les risques extra financiers et comment est-ce qu'elles se saisissent des opportunités afférentes est primordial. L'objectif de LYXOR sur ce type d'engagement est de collaborer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de responsabilité sociale ;
- Un engagement en faveur du climat Les politiques internationales se sont réellement emparées du sujet climatique lors de la COP 21 en adoptant l'Accord de Paris (2015), qui a permis de définir les ambitions en matière de changement climatique au niveau international : maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2° et maximiser les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°. Une fois le cadre défini, il est essentiel que chacun à son niveau se saisisse du sujet et fasse évoluer les pratiques. LYXOR a ainsi décidé de se concentrer sur la question du changement climatique, représentant résolument l'un des défis majeurs du 21ème siècle et a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

3.2. Quels sont les moyens internes/externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

La méthodologie de chacun des indices suivis par les fonds sujets à ce Code de Transparence est basée exclusivement sur la recherche ESG de MSCI, qui couvre à ce jour 2,800 émetteurs cotés et non-cotés.

LYXOR a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d'avoir accès à de la recherche extra financière, et produire différents types de reportings :

- LYXOR utilise les services d'un proxy voting advisor (**ISS**) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR) ;
- LYXOR utilise les services de **Sustainalytics** pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques ;
- LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds (rapports ESG et rapports d'impact).
- LYXOR utilise la recherche ESG de **Trucost** comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds ;
- LYXOR utilise les services et les compétences de **VIGEO Eiris** afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).

- Fournisseurs d'indices, conseillers en indices (**CBI, Equileap, Solactive, MSCI, ...**).

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse ainsi que sur des procédures de diligence.

Ces ressources externes sont entre autres utilisées par LYXOR afin de développer des solutions innovantes qui intègrent les questions ESG dans les processus de prise de décision, afin d'obtenir un reporting extra-financier et climatique des solutions d'investissement de LYXOR. LYXOR utilise également certaines de ces ressources pour ses activités de vote et intègre les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'engagement.

Lyxor Asset Management et Lyxor International Asset Management prennent en compte les risques en matière de durabilité dans leurs processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur la page : <https://www.lyxor.com/politiques>.

Enfin, Lyxor met en œuvre des moyens internes tels que détaillés en sections 2.5 et 2.6.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'introduction des critères ESG au sein du processus d'investissement de ces fonds est en cohérence avec la philosophie d'investissement de LYXOR qui vise à notamment tenir compte des risques et des opportunités résultant des analyses extra-financières ainsi que d'influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

Les indices qui sont répliqués par ces véhicules d'investissement sont conçus afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste.

Les principaux critères d'analyse ESG trans-sectoriels couverts dans les fonds présents dans ce code de transparence sont entre autres :

- En matière de **gouvernance**, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et la politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et des mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières ...
- Par rapport aux **enjeux sociaux**, le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière d'**environnement**, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes ...

En plus de l'évaluation ESG relative à une date d'analyse, l'amélioration des pratiques ESG est également prise en compte dans la sélection des titres qui composent les indices.

Exclusion sectorielle et/ou normative :

Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés. De plus, ces fonds appliquent des exclusions sectorielles généralistes (ex : Armes, Tabac, ...), environnementales (charbon thermique, sables bitumineux etc...) et normatives (non-conformité avec les normes internationales), qui permettent d'atteindre les objectifs ESG définis en 3.1.

Etude et suivi des controverses :

Les services d'alertes sur les controverses sont basés sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) afin d'identifier d'éventuelles pratiques ESG contestables fondées sur les grands principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que d'autres conventions et normes internationales (OIT, UN Human Rights, ISO 26000, Equator Principles...).

L'analyse de l'ensemble de ces éléments conduit aux indicateurs décrits en section 3.5.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Des exclusions strictes liées à des considérations environnementales s'appliquent, car certaines activités sont incompatibles avec les objectifs de limitation du réchauffement planétaire, notamment :

- Extraction et exploitation du charbon thermique
- Extraction et exploitation du pétrole et du gaz non-conventionnels
- Extraction et exploitation du pétrole et du gaz conventionnels
- Entreprises possédant des réserves prouvées ou probables de charbon et/ou de réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel utilisées à des fins énergétiques

D'autre part, les fonds appliquent également une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique (note E de la note ESG). Les principaux critères analysés dans cette note E sont:

- En matière d'environnement, sont étudiés la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte du domaine environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

Enfin, l'évolution du score global ESG est également pris en compte dans la sélection des titres composant les indices. Ainsi, l'évolution positive de la note E des émetteurs décrite ci-dessus favorise la sélection d'une société au sein des indices.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

La méthodologie d'indices des fonds couverts par ce Code de Transparence se base sur :

- Des exclusions sectorielles et/ou normatives.
- Des exclusions sur la base de controverses particulièrement graves, liées par exemple au respect des Droits de l'Homme, et évaluées par les Controversy Scores.
- Une sélection « best-in-class » sur la base :
 - du rating ESG des sociétés et,
 - de leur évolution dans le temps

L'évaluation et l'échelle de chaque indicateur sont détaillées ci-dessous :

(i) Exclusions sectorielles et/ou normatives

MSCI évalue le degré de participation des sociétés de l'univers à des activités controversées telles que la production et la vente d'alcool ou de tabac, la production d'armes non-conventionnelles ou l'extraction de charbon thermique (pour leur impact environnemental). Pour ce faire, la recherche de MSCI se base sur des informations publiques telles que les rapports annuels et d'autres sources (presse, ONGs etc...). Le chiffre d'affaires absolu ainsi que le pourcentage du chiffre d'affaires lié à ces activités sont évalués par MSCI.

Les exclusions sont faites sur la base de ce pourcentage du CA, ou simplement si les sociétés sont impliquées dans une de ces activités, sans notion de seuil. Les seuils d'exclusion dépendent des activités visées, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Exclusion normative :

Activité	Seuil d'exclusion
Armes controversées, armes nucléaires	Toutes les entreprises impliquées

Source : MSCI

Exclusions activités controversées :

Activité	Seuil d'exclusion
Alcool	Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires de la production de produits liés à l'alcool Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus de chiffre d'affaires agrégé de la production, de la distribution, de la vente au détail et de la fourniture de produits liés à l'alcool
Tabac	Toutes les entreprises classées comme « Producteur » Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires agrégé de la production, de la distribution et de la vente au détail de produits liés au tabac
Armes classiques	Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires de la production d'armes conventionnelles et leurs composants
Armes à feu civiles	Toutes les entreprises qui tirent 15 % ou plus du chiffre d'affaires des systèmes, composants et systèmes et services d'armement Toutes les entreprises classées comme Producteurs d'armes à feu et de munitions pour armes légères destinées aux marchés civils.
Divertissement pour adultes	Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de revenus agrégés de la production et de la distribution (de gros ou de détail) d'armes à feu ou de munitions d'armes de petit calibre Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de revenus de la production de matériaux de divertissement pour adultes
Jeux d'argent	Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus du chiffre d'affaires cumulé de la production, de la distribution et de la vente au détail de matériaux de divertissement pour adultes Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires de la propriété des activités commerciales liées aux jeux d'argent
Organismes génétiquement modifiés (OGM)	Toutes les entreprises tirant 15 % ou plus du chiffre d'affaires cumulé des activités liées aux jeux d'argent Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffres d'affaires telles que les plantes génétiquement modifiées, les semences et les cultures, et d'autres organismes destinés à un usage agricole ou à la consommation humaine

Source : MSCI

Exclusions environnementales :

Activité	Seuil d'exclusion
Production d'électricité à base d'énergie fossile & nucléaire	Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires agrégé (déclaré ou estimé) de la production d'énergie à base de fuel, de gaz naturel ou de nucléaire
Energie Nucléaire	Toutes les entreprises générant 5 % ou plus de leur électricité totale à partir du nucléaire au cours d'une année donnée Toutes les sociétés ayant 5 % ou plus de la capacité installée attribuée au nucléaire au cours d'un exercice fiscal donné Toutes les entreprises tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires agrégé des activités nucléaires
Réserves de combustibles fossiles	Toutes les entreprises possédant des réserves prouvées ou probables de charbon et/ou de réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel utilisées à des fins énergétiques
Extraction conventionnelle de pétrole et de gaz	Toutes les sociétés qui tirent un quelconque chiffre d'affaires (déclaré ou estimé) de la production de pétrole et de gaz conventionnels, y compris le pétrole et le gaz terrestres/extracôtiers de l'Arctique, le forage en eaux profondes, en eaux peu profondes et les autres hydrocarbures et gaz terrestres/extracôtiers.
Pétrole et gaz non conventionnels	Toutes les entreprises tirant des revenus (déclarés ou estimés) des sables bitumineux, du schiste bitumineux (dépôts riches en kérogène), du gaz de schiste, de l'huile de schiste, du gaz de veine de charbon et du gaz de houille
Équipements et services pétroliers et gaziers	Toutes les sociétés tirant 5 % ou plus de chiffre d'affaires (déclarés ou estimés) d'équipements et de services d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel.
Raffinage du pétrole et du gaz	Toutes les sociétés tirant un quelconque chiffre d'affaires (déclaré ou estimé) du raffinage du pétrole et du gaz
Extraction du charbon thermique	Toutes les sociétés tirant un quelconque chiffre d'affaires (déclaré ou estimé) de l'extraction du charbon thermique
Production d'électricité à base de charbon thermique	Toutes les entreprises tirant un quelconque chiffre d'affaires (déclaré ou estimé) de la production d'électricité à base de charbon thermique
Extraction d'uranium	Toutes les sociétés tirant un quelconque chiffre d'affaires (déclaré ou estimé) de l'extraction d'uranium

Source : MSCI

(ii) MSCI Controversy Scores

Sur la base d'informations publiques (rapports annuels par exemple) et d'autres sources (presse, ONGs etc...), MSCI détermine si les sociétés sont sujettes à des controverses et évalue la sévérité de chacune d'entre elles. Les controverses peuvent se situer dans chacun des piliers ESG élargis :

MSCI ESG Controversies Coverage - Stakeholder 'Pillars' and 'Indicators'

Environment	Human rights & community	Labor rights & supply chain	Customers	Governance
- Biodiversity & land use - Toxic emissions & waste - Energy & climate change - Water stress - Operational waste (Non-hazardous) - Supply chain management - Other	- Impact on local communities - Human rights concerns - Civil liberties - Other	- Labor management relations - Health & safety - Collective bargaining & unions - Discrimination & workforce diversity - Child labor - Supply chain labor standards - Other	- Product safety & quality - Anticompetitive practices - Customer relations - Privacy & data security - Marketing & advertising - Other	- Bribery & fraud - Governance structures - Controversial investments - Other

Source : MSCI

Il en résulte une évaluation sur une échelle de 0 à 10 (0 = controverses sévères), qui est la base sur laquelle les exclusions sont effectuées. Pour plus de détail sur les controverses, veuillez-vous référer à la section 3.6 de ce Code de Transparence

(iii) MSCI ESG Rating

La méthodologie d'évaluation ESG de MSCI (fournisseur d'indice et de recherche ESG) peut se décrire en synthèse comme ci-dessous.

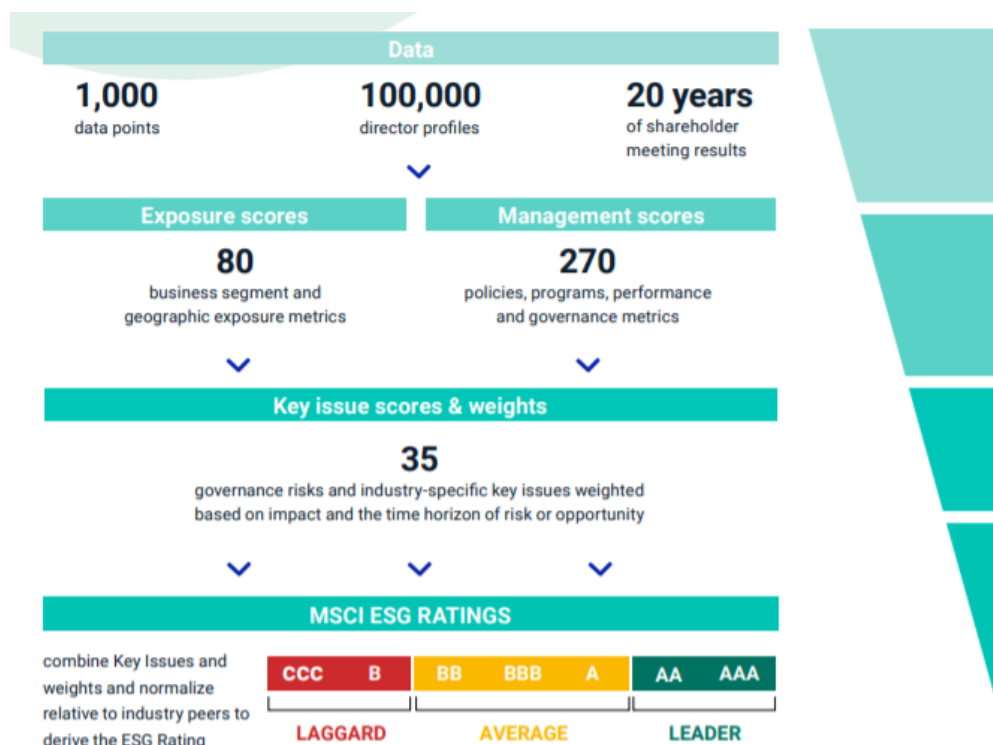
MSCI fournit aux investisseurs une base d'analyse des sociétés cotées et non-cotées, au vu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le score et le rating calculés par MSCI reflètent une appréciation globale des risques ESG matériels pour la société évaluée, et les moyens mis en œuvre pour leur mitigation. Ces enjeux-clés (« key issue ») peuvent être différents d'une société à l'autre, selon son secteur d'activité. A titre d'illustration :

- La dimension « Environnement » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Utilities »,
- La dimension « Sociétale » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Pharmaceutiques »,
- La dimension « Gouvernance » présente le plus d'enjeux pour le secteur « Real Estate ».

Au total, 37 enjeux-clés sont identifiés par MSCI. Seuls 5 à 8 enjeux-clés sont notés et pondérés par société, les enjeux-clés étant sélectionnés selon son secteur d'activité.

L'exposition de la société à chaque enjeu-clé (« Exposure scores »), ainsi que la gestion de ces risques par la direction de la société (« Management Scores »), est appréciée via une analyse qui repose sur l'analyse de multiples sous-critères. Elle aboutit à une notation de 0 à 10.

La somme pondérée des scores des enjeux-clés amène à un score ESG global, qui est normalisé par secteur sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure notation (« best-in-class »). Cet indicateur final est appelé Industry Adjusted Score (IAS). Ces IAS sont ensuite convertis en rating ESG de CCC (pire émetteurs) à AAA (meilleurs émetteurs).



Source : MSCI ESG rating methodology

(iv) MSCI ESG Rating Score, Trend Score et Combined Score

Sur la base de l'analyse ci-dessus, les ratings ESG sont ramenés à un ESG Rating Score selon la table suivante :

Rating Group	ESG Rating	ESG Category	ESG Rating Score
1	AAA	Leaders	2
2	AA		2
3	A	Neutral	1
4	BBB		1
5	BB		1
6	B	Laggards	0.5
7	CCC		0.5

Source : MSCI

D'autre part, l'évolution entre la date d'analyse précédente et la dernière date d'analyse est également traduite en ESG Rating Trend Score :

Trend group	ESG Rating Trend*	ESG Rating Trend Score
1	Upgrade	1.25
2	Neutral	1
3	Downgrade	0.75

Source : MSCI

Note : Une société couverte récemment par MSCI sera classifiée en « Neutral ».

Le Combined ESG Score est le produit du Rating Score et du Rating Trend Score :

$$\text{Combined ESG Score} = \text{ESG Rating Score} * \text{ESG Trend Score.}$$

Le détail sur la méthodologie ESG rating de MSCI est disponible aux liens suivants :

- [Activités controversées](#)
- [Controverses](#)
- [Ratings et scores ESG](#)

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

- **Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs**

Fonds	Indice répliqué	Rebalancement	Révision de la notation ESG / Données Climat	Controverses *
Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra (DR)	MSCI Japan Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu
Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR)	MSCI World Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu
Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR)	MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu
Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR)	MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu
Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EM Select ESG Rating and Trend Leaders Net Return	Annuel	Annuellement	En continu

* Si les ratings ESG sont réévalués annuellement, les scores de controverses sont susceptibles d'évoluer selon l'actualité des sociétés. En cas de controverse très sévère avérée, l'émetteur sera sorti à la prochaine date de rebalancement.

- **Etude et suivi des controverses :**

Comme indiqué en section 3.5, des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Energies Fossiles etc...) et normatives (entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure) sont appliquées pour les fonds présentés dans ce code de transparence. En cas de controverse

majeure avérée à la date de rebalancement trimestrielle, les titres ne sont pas (ou plus) éligibles à l'inclusion dans l'indice répliqué.

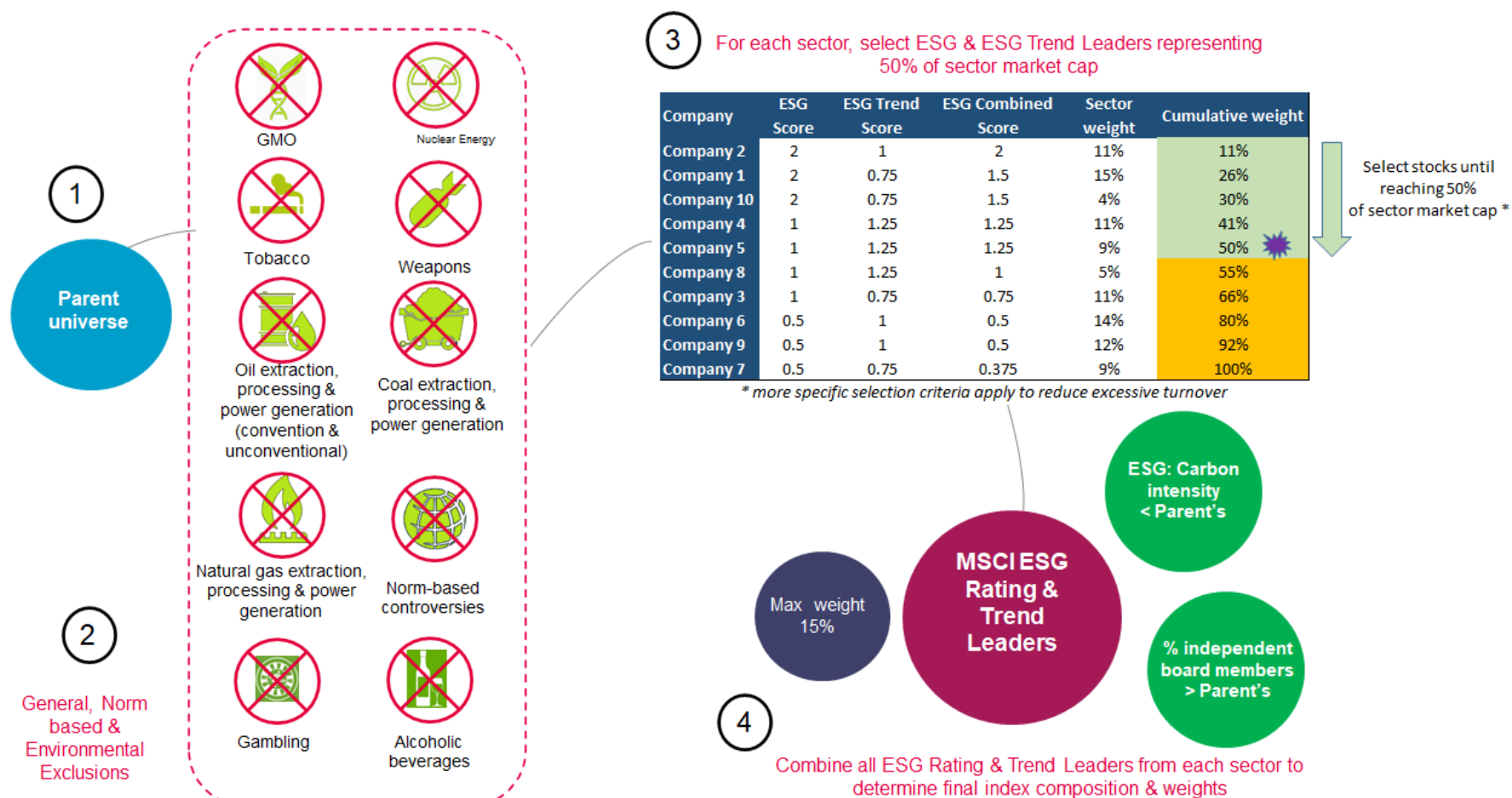
4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par MSCI.

L'ensemble des indicateurs ESG décrits en 3.5 participent à la méthodologie de construction de la composition finale de chaque indice couvert par ce Code de Transparence.

La méthodologie générale peut être décrite par le graphique en page suivante :



Source: Lyxor / MSCI

Etape 1 :

- Récupération de la composition de l'indice-parent.

Fonds	Indice répliqué	Indice Parent
Lyxor MSCI Japan ESG Leaders Extra (DR)	MSCI Japan Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI Japan
Lyxor MSCI World ESG Leaders Extra (DR)	MSCI World Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI World
Lyxor MSCI USA ESG Leaders Extra (DR)	MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI USA
Lyxor MSCI EMU ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI EMU
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR)	MSCI China Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI EMU
Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR)	MSCI EM Select ESG Rating and Trend Leaders	MSCI EM

Etape 2 :

- Application des exclusions décrites en 3.5 :
 - o Sociétés impliquées dans l'industrie du tabac, alcool, des armes controversées etc...;
 - o Sociétés non-alignées avec les normes internationales ;
 - o Sociétés impliquées dans l'extraction et l'exploitation des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ;
 - o Sociétés sujettes à des controverses publiques graves sur des enjeux ESG

Etape 3 :

- Sur la base de l'ESG Score et de son évolution (ESG Trend Score), le ESG Combined Score est calculé
- Pour chaque secteur, les titres sont ensuite sélectionnés en partant des émetteurs les mieux notés vers les moins bien notés. Lorsque le poids cumulé des titres sélectionnés atteint 50% de la capitalisation du secteur dans l'indice parent, l'algorithme arrête la sélection ²

Etape 4 :

- L'ensemble des titres sélectionnés dans chaque secteur à l'issue de l'étape 3 sont combinés dans l'indice final
- Le poids de chaque composante est cappé à 15%
- Enfin, un contrôle explicite dans la méthodologie s'assure que les 2 indicateurs d'impact ESG (au sens du label ISR) sont améliorés par rapport à l'indice de référence :
 - o Objectif « E » : Intensité carbone moyenne du portefeuille inférieur à celle de l'univers parent MSCI
 - o Objectif « G » : Proportion moyenne de directeurs indépendants au conseil d'administration des sociétés du portefeuille supérieure celle de l'univers parent MSCI
- L'indice est rebalancé annuellement en mai

La méthodologie peut être consultée sur [le site de MSCI](#).

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? Pour les véhicules d'investissement de ce Code, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte :

- au travers d'exclusions des activités à fort impact environnemental détaillées en 3.5,

² En réalité, quelques critères additionnels (buffers) sont pris en compte afin de réduire le turnover de l'indice

- via la note environnementale des émetteurs (note E du rating ESG). La stratégie de sélection ESG est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG. Cela permet d'intégrer les enjeux ESG (dont ceux relatifs au changement climatique) dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou l'amélioration de cette gestion ESG par celles-ci.
- Via le contrôle explicite de la réduction de l'intensité carbone par rapport à l'univers parent

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les sociétés non-couvertes par l'analyse ESG (exclusions, ratings, indicateurs Climat) sont exclues de l'univers.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Les process d'évaluation ESG n'ont pas changé récemment.

Cependant, la méthodologie de l'indice a récemment évolué en février 2021 en particulier pour :

- Ajouter de nouvelles exclusions environnementales plus strictes
- Ajouter le contrôle explicite des indicateurs d'impact au sens du label ISR

L'ensemble des changements sont répertoriés en page 22 de la [méthodologie de l'indice](#).

Les fonds n'ont pas changé de mode de réplique depuis leur lancement.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les Fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les différents ETFs du présent code de transparence ne concluront pas de transactions de prêt et d'emprunt, de titres, de prises en pension, de mises en pension, ni de transactions de vente-rachat de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds du présent Code sont autorisés à utiliser des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur une bourse réglementée, tels que des swaps, des contrats à terme ou des opérations de change.

En pratique, les fonds ³ utilisent de façon marginale des futures sur indices actions, à des fins de réplique efficace de leurs indices de référence. Cette utilisation permet de maintenir une

³ A l'exception du fonds Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR) qui est en réplique synthétique et qui n'a pas demandé le label ISR. Le fonds est donc exposé à 100% via des produits dérivés

exposition de l'ETF à son indice la plus proche possible de 100%. Les cas d'utilisation des futures sont majoritairement les suivants :

- Réinvestissement de faibles montants de dividendes,
- Couverture d'ordres au primaire du fonds de taille limitée, pour lesquels l'exécution d'un panier de tous les titres composant l'indice ne serait pas optimale.

Les indices sous-jacents sont sélectionnés selon leur corrélation à l'indice de référence et leur liquidité.

L'exposition via des futures sur actions est limitée à des positions pour maximum 3% des actifs du fonds. Par ailleurs, les expositions en futures sont remises à zéro dès lors que le fonds a l'occasion de traiter un panier complet de titres, et dans tous les cas lors des rebalancements de l'indice de référence du fonds.

Du fait de leur utilisation très limitée, l'impact en termes ESG de ces futures est marginale.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

(i) Contrôles au niveau des indices

Les fonds visés par ce Code de Transparence sont des ETFs, ceux-ci répliquant chacun un indice développé par un fournisseur d'indice, i.e. MSCI.

Le fournisseur d'indice et de données ESG (MSCI) s'assure de la bonne application de la méthodologie d'indice, tel que décrite en 4.1 (règles de construction, stratégie d'intégration ESG...). Ils vérifient a posteriori que la composition finale de l'indice est conforme aux contraintes ESG, en particulier la réduction de 20% de l'univers final par rapport à l'univers éligible.

MSCI est une entité régulée selon la directive European Union Benchmark Regulation (EU BMR). A ce titre, elle doit s'assurer de la qualité de la prestation de calcul grâce à un dispositif de contrôle adapté.

(ii) Contrôles au niveau des fonds

Comme indiqué dans les documents réglementaires, les fonds utilisent la réplication physique afin d'assurer le suivi de leur indice de référence. Cette méthode consiste à investir directement dans toutes ou parties des composantes de l'indice. En complément, ces fonds⁴ font recours à la méthode de réplication **totale**, c'est-à-dire que les fonds investissent dans toutes les composantes de l'indice de référence. Le maximum de déviation autorisé entre le fonds et l'indice sur chaque ligne est de 10bps maximum.

⁴ A l'exception du fonds Lyxor MSCI Emerging ESG Leaders Extra (DR) qui est en réplication synthétique et qui n'a pas demandé le label ISR

L'équipe LYXOR RISK s'assure de la cohérence entre l'indice reçu via le fournisseur d'indice et les investissements réellement réalisés par l'équipe de Gestion, en réalisant un contrôle notamment de la Tracking Error, des poids du fonds relativement à son indice (déviations maximale de 10bps par ligne) et en s'assurant que les émetteurs des positions des fonds font bien partie de la composition de l'indice répliqué.

(iii) Contrôles au niveau de la politique de vote

Un comité de gouvernance semestriel supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement de LYXOR. Ce comité est composé des membres suivants : Secrétaire Général, Responsables des Investissements (CIO), Responsable du département Solutions d'Epargne, Responsable des Affaires Juridiques, Responsable de la Conformité (RCCI), Responsable de l'Investissement Socialement Responsable, Analyste ISR.

Le comité intervient concernant les points suivants :

- Évolution de la politique de vote,
- Évolution du champ d'application de la politique de vote,
- Évolution de la politique d'engagement,
- Potentiels conflits d'intérêts.

En interne, un suivi et une update du scope de vote est réalisé par l'équipe ISR trimestriellement afin d'ajuster les entreprises qui entrent et sortent du scope. Cette liste est dès lors envoyée à ISS, le proxy advisor de LYXOR.

LYXOR assure également ex-post de la qualité de la prestation fournie par son proxy advisor. Lyxor échange régulièrement avec les prestataires, relativement aux données, aux méthodes, aux définitions qui permettent de s'assurer que nous avons la pleine compréhension des métriques et que le prestataire est toujours dans la capacité de les expliquer. De plus, LYXOR demande autant que possible aux prestataires des remontées de statistiques sur la qualité de leur service (disponibilité de leur plate-forme, respect du calendrier de mise à disposition de la recherche, ...).

En complément, dans le cadre de notre prestation de service de proxy voting – ISS – au-delà de la due-diligence initiale ainsi que des remontées de KPI de la part du prestataire, LYXOR a mis en place deux contrôles de supervision permanente trimestriels :

- L'un afin de s'assurer que les conseils fournis sont bien en ligne avec la politique de vote de Lyxor, sur l'ensemble des thématiques que celle-ci couvre ;
- Le second afin de vérifier que les votes ont bien été enregistrés dans les délais. Dans la pratique, un analyste ISR dédié vérifie pour chaque type de résolution la bonne application par ISS de la politique de vote de LYXOR et s'assure que les votes ont bien été enregistrés à une date antérieure à la deadline définie par le dépositaire. Le manager de l'équipe ISR réalise ensuite un contrôle « managérial » dans l'outil GPS (Global Permanent Supervision) qui est sous la responsabilité du RCCN1 (Responsable de la Coordination du Contrôle de Niveau 1), avec un contrôle de second niveau réalisé par le RCCI.

En outre, les activités de vote et engagement sont disponibles dans un site intranet interne (LYXOPS).

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Le Reporting ESG & Climat des portefeuilles (disponible mensuellement sur le site LYXOR ETF) permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille. Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci.

- Risques ESG

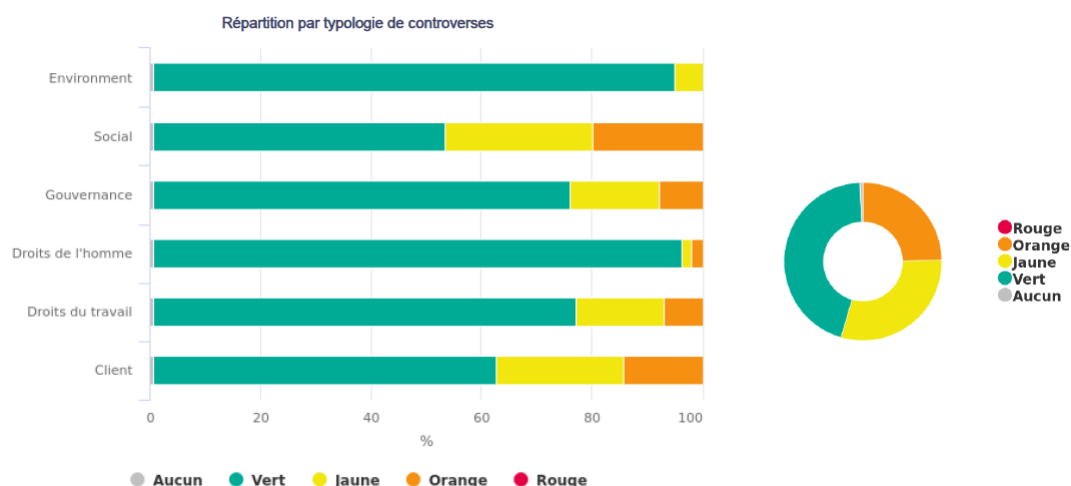
La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liées aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soient des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes (cf. exemple générique ci-dessous).

Note	Portefeuille	MSCI World
Note	AA	A
ESG ajustée du Secteur	7.2	6.1
ESG Note Absolue	5.5	5.1
Environnement	6.4	6.0
Social	5.1	4.8
Gouvernance	5.7	4.9

- Controverses ESG

LYXOR reporte l'exposition de ses portefeuilles a des entreprises faisant l'objet de controverses (selon leur degré de sévérité) liées au respect des normes internationales. Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

- Type d'enjeux ESG impactés ;
- Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact) ;
- Son statut (si la controverse est en cours ou terminée) ;
- Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).



6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

(i) Indicateurs pour l'ensemble des fonds LYXOR

En complément de cette notation décrite en 6.1, et au regard de la communication de LYXOR sur la prise en compte du risque Climatique et la contribution des portefeuilles à la transition énergétique et écologique, LYXOR a décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau de chaque fonds de sa gamme (NB : les tableaux ci-dessous sont génériques et donnés à titre d'exemple. Pour les données spécifiques à chaque fonds, se référer à la page internet du fonds concerné sur le site de Lyxor) :

- Empreinte carbone du portefeuille : la mesure des émissions de gaz à effet de serre résultant des investissements permet de donner une indication des émissions financées ;

	Portefeuille	MSCI World
Emissions Carbones tons CO2e/\$M investis	32.0	51.9
Intensité Carbone tons CO2e/\$M CA	65.9	151.9
Intensité Carbone pondérée tons CO2e/\$M CA	77.1	140.1

- Exposition du fonds aux risques de transition, et plus spécifiquement aux actifs échoués. LYXOR présente :
 - La part de réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont l'investisseur serait responsable selon son investissement dans le portefeuille ;
 - Les émissions potentielles associées à ces réserves d'énergies fossiles, et plus particulièrement celles ayant un impact élevé (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

Poids des émetteurs détenant des réserves fossiles (*)		
	Portefeuille	MSCI World
Toutes Réserves	0.0%	5.9%
Charbon	0.0%	2.5%
Gaz Naturel	0.0%	4.1%
Pétrole	0.0%	3.9%

Basé sur un investissement de : \$1,000,000		
	Portefeuille	MSCI World
Charbon thermique (Tons)	0	85
Gaz (MMBOE)	0.0000	0.0007
Pétrole (MMBOE)	0.0000	0.0011

Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles (tCO2e/ \$M investis)		
	Portefeuille	MSCI World
Charbon métallurgique	0.0	207.9
Charbon	0.0	154.6
Pétrole	0.0	549.1
Gaz	0.0	208.4
Total	0.0	1 145.7

Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (tCO2e/ \$M investis)		
	Portefeuille	MSCI World
Charbon	0.0	154.6
Sable bitumineux	0.0	208.3
Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0	78.6
Somme des réserves à fort impact	0.0	441.5
Autre	0.0	704.2

- Evaluation des efforts des émetteurs relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources énergétiques plus propres, gestion de la consommation d'énergie, efficacité opérationnelle, objectifs de réduction des émissions carbone) ;
- Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales, c'est-à-dire la proportion des « activités vertes » qui correspond au pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiment vert, etc.). Cette part verte permet à LYXOR de mesurer dans ses fonds la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique et qui sont donc susceptibles de bénéficier d'une transition bas-carbone.

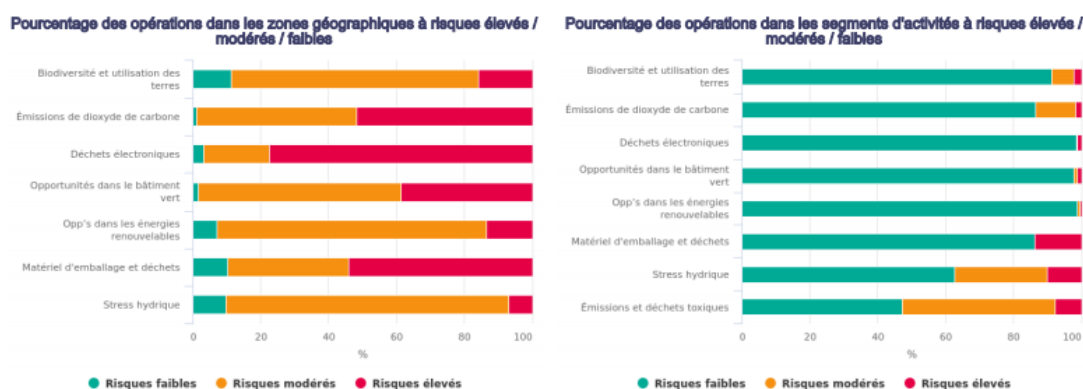
Poids des émetteurs du portefeuille noté en Carbone ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre		
	Portefeuille	MSCI World
[1-19.9%]	11.8%	22.4%
[20-49.9%]	6.6%	6.7%
[50-100%]	1.3%	1.8%

Poids des émetteurs du portefeuille noté en Carbone offrant des solutions technologiques propres		
Theme	Portefeuille	MSCI World
Énergie alternative	9.5%	11.5%
Efficacité énergétique	14.4%	28.4%
Bâtiment vert	2.5%	2.6%
Prévention de la pollution	4.8%	5.3%
Eau durable	3.0%	4.8%
Agriculture durable	1.2%	0.4%

- Mix énergétique des énergéticiens dans le portefeuille. Il est estimé pour chaque entreprise en prenant le ratio entre le volume de production d'énergie par type de combustible (déclaré ou estimé) et le volume total de production d'énergie



- Au regard des risques de physique et de la biodiversité, LYXOR a choisi de présenter l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des opérations situées dans des zones géographiques sensibles aux risques physiques ainsi qu'aux émetteurs présents dans des secteurs d'activités sensibles aux risques physiques.



- Pour les émetteurs privés au sein de ses portefeuilles, LYXOR présente la mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).
- Pour les émetteurs souverains au sein de ses portefeuilles, Lyxor a développé sa propre approche pour évaluer l'alignement de ses portefeuilles d'obligations souveraines avec les enjeux climatiques de l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de déterminer si l'ambition de réduction des émissions d'un pays est en ligne avec différents scénarios climatiques, visant différents objectifs de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie : <https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fondslyxor>

(ii) Indicateurs spécifiques au fonds couvert par ce Code de Transparence

Conformément au cahier des charges du label ISR, chaque fonds doit être évalué selon plusieurs critères, un critère au moins devant être choisi parmi chacune des catégories :

- Performance Environnementale ;
- Performance Sociale ;

- Performance en matière de Gouvernance ;
- Performance en matière de Droits de l’Homme.

a. Indicateurs sélectionnés

Pour les fonds couverts par ce Code de Transparence, LYXOR a fait le choix de sélectionner les indicateurs suivants (les indicateurs d’impact suivis au sens du label ISR sont indiqués) :

- *Performance Environnementale*
 - Empreinte carbone du Portefeuille (**Indicateur d’impact « E » au sens du label ISR**):
 - Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises en portefeuille (tCO2e Million de chiffre d’affaires).
 - Les émissions sont basées sur les scopes 1 et 2 définies par le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) :
 - Scope 1 : il s’agit d’émissions directes liées à la combustion d’énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l’entreprise.
 - Scope 2 : il s’agit d’émissions indirectes liées à l’achat ou à la production d’électricité.
 - Score de transition:
 - Cet indicateur vise à identifier les leaders potentiels et les retardataires en mesurant les entreprises de façon holistique au niveau de leurs exposition et gestion des risques et des opportunités liés à la transition à faibles émissions de carbone
- *Performance en matière de Gouvernance*
 - Pourcentage de Femmes au Conseil d’administration :
 - Indicateur calculant le pourcentage de membres du conseil qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d’administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.
 - Pourcentage d’indépendant au Conseil d’administration (**Indicateur d’impact « G » au sens du label ISR**):
 - Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d’indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l’entreprise (ou ancien employé quel que soit l’ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l’exécutif... Pour les sociétés dont le conseil d’administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.
- *Performance Sociale*
 - Controverses Sévères et Très Sévères vis-à-vis des enjeux de Capital Humain, de Gestion du travail.

- Ces indicateurs indiquent si une entreprise est exposée à des risques réputationnels et opérationnels du fait de/des manquements importants et/ou très importants (controverses) au regard de sujets sociaux comme la gestion du Capital Humain et du travail.
- *Performance en matière de Droits de l'Homme :*
 - Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

b. Source et méthodes de calcul

L'équipe ISR de LYXOR est en charge de générer les rapports d'impact, sur la base des indicateurs décrits ci-dessus récupérés auprès de la plate-forme ESG du fournisseur d'information extra financière MSCI.

Les indicateurs au niveau de chaque émetteur sont pondérés d'une part par le poids en portefeuille pour chaque fonds, d'autre part par la capitalisation boursière pour leurs univers de référence respectifs. Pour les indicateurs à « catégorie » (ex. Pass/Fail), la somme des poids des titres entrant dans chaque catégorie est affichée. Conformément au cahier des charges du label ISR, le taux de couverture de chaque indicateur pour le portefeuille doit être de 90% au minimum.

Lorsque cela est possible (historique de données suffisant), l'évolution sur les années précédentes est également présentée.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

(i) Organisation des équipes LYXOR de services à la clientèle

Les fonctions du gestionnaire des relations avec la clientèle (CRM FNB) comprennent, sans s'y limiter :

Lyxor met l'accent sur les caractéristiques spécifiques de chaque client et, à ce titre, nomme des représentants pour répondre aux besoins individuels et fournir le niveau de service requis.

- Gérer les relations avec tous les clients Lyxor. Effectuer un suivi spécial des clients clés en collaboration avec l'équipe commerciale Servir d'interface entre les clients et toutes les équipes internes impliquées dans la relation (responsables, équipe de conformité, équipe juridique, ingénierie, opérations) ;
- Répondre aux demandes des clients et faciliter l'accès aux informations de performance des fonds Lyxor ;
- Coordonner et organiser les visites des investisseurs sur place.

L'équipe ETF Client Relationship Manager (CRM) travaille avec les équipes commerciales et se compose de 10 employés.

Cette équipe opère dans les villes suivantes : Paris (France), Londres (Royaume-Uni), Francfort (Allemagne), Zurich (Suisse), Milan (Italie), Madrid (Espagne), Hong Kong (Chine).

(ii) Liste des rapports et informations disponibles en lien avec l'ESG

- Le profil de gestion et l'approche ESG des divers fonds thématiques sont mentionnés dans les prospectus des fonds, disponibles sur le site Internet de LYXOR ETF : <http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>.
- Les Factsheets ESG (évaluation ESG & Climat, dont empreinte carbone) et Factsheets financières (performances, volatilités, tracking error etc...) de l'ensemble des ETFs sont disponibles mensuellement sur le site Web LYXOR ETF des fonds respectifs.
- Les inventaires des ETFs sont disponibles quotidiennement (avec un délai au minimum de 48h) sur le site Web LYXOR ETF.
- Sur demande, LYXOR peut envoyer l'évaluation ESG & Climat d'un portefeuille particulier.
- LYXOR répond régulièrement à des questionnaires Due Diligence envoyés par ses clients (investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs...).
- Rapport annuel du fonds incluant annexes relatives aux réglementations européennes (SFDR, TR) et française (LEC) : le rapport annuel des fonds permet aux investisseurs d'être informés sur les critères ESG pris en compte dans le processus d'investissement. <http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>.
- La politique ISR de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>.
- La politique Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/politiques>.
- Le rapport Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR (conforme aux recommandations TCFD et à l'article 29 de la loi française sur l'Energie – Climat) : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>.
- Le rapport de LYXOR sur la transparence de ses activités en lien avec les PRI est disponible sur le site Web de UN PRI : [Reporting PRI](#)
- La politique de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement sont disponibles sur le site Web de LYXOR (voir 6.4).

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.

Notre politique de dialogue et de vote est globale et s'applique à l'ensemble des fonds LYXOR inclus dans le périmètre de vote.

Les politiques de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement ainsi que le détail des votes sont disponibles sur le site Web de LYXOR sur le lien : <https://www.lyxor.com/politiques>.

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).